

## Compte Rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 6 Novembre 2018

### Présents :

Etienne HAÏ, Dominique BRISSON, Nathalie CREPIN, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL, Martial QUETTE, Jean-Marc POIGNANT

### Absents excusés :

Didier BASSET, Pouvoir à Dominique BRISSON  
Solange HERAULT, Pouvoir à Gilbert MARINEL  
Mikaël PHILIPPOT, Pouvoir à Marie-Claude RICHARD

### Absents :

Mickaële RENARD

La séance débute à 18 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 13 septembre 2018
- C.L.E.T.C. : Approbation du rapport relatif aux transferts de charges et de produits suite aux modifications de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- CARCT : Adoption des statuts
- Créances irrécouvrables : Approbation
- APV : Avis sur le règlement modifié du dispositif Aisne Partenariat Voirie
- APV : Projets 2019
- Modalité de gestion des listes électorales : Commission de contrôle : Désignation d'un conseiller municipal
- Projets en cours
- Questions diverses

### Approbation du compte rendu du 13 Septembre 2018

### C.L.E.C.T. Approbation du rapport relatif aux transferts de charges et de produits suite aux modifications de compétence au 1er janvier 2018 (DEL 2018 26)

La C.L.E.T.C. de la CARCT s'est réunie le 10 septembre 2018 afin de valoriser les charges transférées aux communes suite à la restitution de deux compétences « Equipe verte et Voirie » au 1er janvier 2018 aux 20 communes du territoire du Tardenois (ex-CCT) et aux 21 communes de Condé en Brie (ex-4CB) ; à la prise de compétence obligatoire « GEMAPI » pour les communes de Château-Thierry (Ex-CCRCT) et Neuilly Saint Front (ex-CCOC).

Pour la commune d'Epaux-Bézu, l'application de cette méthode conduit à une diminution de 3 187, 73 € de l'attribution de compensation.

En contrepartie, La Communauté d'Agglomération pendra en charge la cotisation au syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport de la C.L.E.C.T du 10 septembre 2018, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents.

**Pour : 12**

#### **CARCT : Adoption des statuts ( DEL 2018 27)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération n°218 en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a procédé à l'adoption de ses statuts.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération qui sont invitées à se prononcer sur les statuts de la CARCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les statuts de la CARCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour : 12**

#### **Créances Irrécouvrables : Approbation (DEL 2018 28)**

Monsieur le Maire informe la commune d'une créance irrécouvrable en raison du décès de la personne redevable.

Cette créance s'élève à 229, 05 €

Le conseil municipal **APPROUVE** une pièce irrécouvrable pour un montant de 229,05 €

**Pour : 12**

#### **APV : Avis sur le règlement modifié du dispositif Aisne Partenariat Voirie**

Certains ajustements du dispositif Aisne Partenariat Voirie sont proposés conformément aux dispositions du règlement et le conseil municipal doit donner son avis. Après avoir pris connaissance de ces ajustements, le conseil municipal émet un avis favorable

#### **APV : Projets 2019**

Nous devons adresser nos projets de travaux pour les inscrire au titre du programme 2019 avant le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, décide d'inscrire :

- Route de la Loge : Reprofilage

Proposition de créer des trottoirs et piste cyclable Route de Buire

**Modalité de gestion des listes électorales : Commission de contrôle :**  
**Désignation d'un conseiller municipal (DEL 2018 29)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales dans les communes de moins de 1000 habitants se compose de trois membres :

- Un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de commission,
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans son département
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande d'Instance

**Monsieur Martial QUETTE** propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la candidature de Monsieur Martial QUETTE pour participer aux travaux de la commission de contrôle de gestion des listes électorales

**Pour : 12**

**Projets En cours**

- Réfection de la cour de l'école : le devis des établissements EIFFAGE est retenu pour la somme de 18 724, 00 € HT
- Travaux d'accessibilité pour PMR : le devis des Ets COLAS est retenu pour la somme de 15 866, 90 € (A constituer un dossier de subvention API)

**Questions diverses**

- Noël 2018 : il est proposé d'inviter le Père Noël à distribuer ses cadeaux dans les classes l'après-midi de la fête de Noël de l'école qui aura lieu le vendredi 21 décembre. Pour les enfants non scolarisés à Epaux-Bézu, les cadeaux seront distribués après le marché de Noël.
- Décors de Noël dans la commune : Comme l'an passé, réutilisation des décors et création d'autres.
- Noël des anciens : Comme l'an Passé, un bon d'achat à la boulangerie et à la Ferme St Robert ; Le repas des anciens sera organisé au printemps.
- Cocréation CPIE : La structure a été réalisée avec des palettes données par FM Logistic.
- Martial Quette fait la demande de pose pour un panneau afin de signaler sa miellerie, il enverra une demande en mairie.
- Visualisation du projet de micro crèche sur les terrains Barbier élaboré par PLURIAL. Plusieurs solutions sont à étudier. Le conseil municipal est favorable à poursuivre l'étude de ce projet.

**AGENDA :**

**11 Novembre 16 h 00** : Commémoration de l'armistice avec exposition des élèves de l'école dans le cadre du concours « les jeunes sur le chemin de la paix » organisé par le Conseil départemental

**17 Novembre** : loto  
**25 Novembre** : Randonnée  
**21 Décembre** : Marché de Noël de l'école

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'Epoux-Bézu, pour être affiché le 16 Novembre 2018

A Epoux-Bézu, le 16 Novembre 2018  
Le Maire, Etienne HAY

